

PROCÈS VERBAL
de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des AGENTS LIBRES

Tenue à Longueuil, le mardi 7 novembre 2017, à 14h00
Au Bocal, 349, rue Saint-Charles Ouest, suite 100.

Étaient présents 21 Agents Libres

Mesdames

Marie Cantin, trésorière intérimaire
Caroline Dardenne, administratrice
Sylvie Dubé, présidente

Lorraine Auger
Geneviève Champagne
Isabel Dos Santos
Claire Gagnon
Dominique Lamy
Thérèse Perreault
Anne-Hélène Prévost

Messieurs

Silvio Orvieto, administrateur

Roch Aubert
Jocelyn Blanchard
Sylvestre Caron
Luc-Martial Dagenais
Mohsen El Gharbi
Charles Gaudreau
Alexandre L'Heureux
Charles Maheux
Mario Morin
Pierre Pinchiaroli

La réunion est présidée par Sylvestre Caron et Thérèse Perreault agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Préambule: mot de France Pilote concernant le bon déroulement de l'assemblée

Caroline Dardenne ouvre l'assemblée à **14h06**.

Elle lit une note rédigée par France Pilote, actuelle trésorière, contrainte de s'absenter de l'assemblée, clouée à la maison par des ennuis temporaires de santé. Elle sera remplacée par Marie Cantin pour le dépôt du budget.

2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Sylvestre Caron se porte volontaire pour présider l'assemblée.

Il est proposé par Thérèse Perreault appuyé de Geneviève Champagne que Sylvestre Caron agisse à titre de président de l'assemblée.

Thérèse Perreault se porte volontaire pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Geneviève Champagne que Thérèse Perreault agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Dardenne, appuyé de Geneviève Champagne que le point **varia** demeure ouvert.

Il est proposé par Charles Gaudreau appuyé de Charles Maheux que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

4. Adoption du procès verbal de la dernière Assemblée Générale du 3 avril 2017

Le procès verbal ayant été envoyé au préalable, tous les membres présents en ayant pris connaissance, on en demande l'adoption par ceux qui étaient présents lors de cette assemblée du 3 avril dernier. Claire Gagnon propose qu'une modification soit apportée au point **7.4** où on lui attribue la possibilité d'avoir prononcé des mots qu'elle ne reconnaît pas avoir dit.

Il est proposé par Geneviève Champagne, appuyé de Claire Gagnon que le procès verbal soit adopté après correction soit, qu'on retire le nom de Claire de la possibilité d'être l'auteur de cette ligne.

Caroline Dardenne corrigera.

Le procès verbal est adopté moyennant cette légère modification.

5. Nomination d'un administrateur au CA

Le mandat de 2 ans de Silvio Orvietto étant arrivé à échéance l'assemblée doit procéder à la nomination d'un nouvel administrateur.

Tout membre qui désirerait se présenter à un poste d'administrateur est invité à le faire. Bien que son mandat soit échu, Silvio souhaiterait poursuivre son travail au sein du conseil d'administration.

Caroline Dardenne précise que même si une autre personne désirait se joindre au conseil d'administration, Silvio n'est pas obligé de se retirer, le conseil d'administration pourrait compter des administrateurs de plus.

Isabel dos Santos propose Silvio Orvietto pour un poste d'administrateur. Geneviève Champagne appuie cette candidature. Silvio Orvietto accepte.

Puisque qu'aucune autre personne n'est présentée ni ne se présente, Silvio Orvietto est nommé administrateur par acclamation pour un mandat de 2 ans.

6. Budget 2018 et trésorerie

Marie Cantin, trésorière intérimaire des Agents Libres, dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2018. Les membres en prennent connaissance.

Les prévisions sont basées sur un effectif de 43 membres.

La politique actuelle de gestion du budget étant de ramener le compte bancaire à zéro – ou à quelques dollars près – à la fin de chaque année fiscale, le conseil d'administration propose que les légers surplus soient consacrés à une réduction du montant de la cotisation de l'année suivante plutôt qu'à un remboursement sur celle de l'année précédente.

On précise que dans les dernières années, puisque les membres de longue date avaient déboursé des montants plus élevés afin de développer, démarrer puis mettre à niveau le site web et les outils informatiques, les nouveaux membres qui bénéficiaient dès leur arrivée de cette technologie adaptée aux besoins du milieu de travail, payaient un supplément au tarif de leur cotisation. Mais puisque qu'on considère maintenant ces améliorations rentabilisées, le montant de la cotisation sera le même pour tous.

C'est donc dire qu'en 2018, puisqu'un léger surplus s'est accumulé, tous les membres, mêmes les nouveaux, profiteront d'une légère baisse du montant de la cotisation.

Il faut cependant préciser que tout nouveau membre doit toujours payer des frais d'ouverture de dossier.

Une brève discussion s'amorce autour de l'obligation ou non de remettre le compte à zéro à la fin de chaque année fiscale.

En tant qu'«*association*», n'est-il pas possible et légal de conserver un fonds de réserve? Caroline Dardenne informe l'assemblée que le conseil d'administration a prévu de se renseigner pour savoir ce qui en est exactement. C'est à suivre.

Certains membres ne sont pas à l'aise avec l'idée que les nouveaux membres bénéficient des surplus accumulés par la bonne gestion l'administration précédente. On demande alors de prendre en considération le fait qu'au fil des ans les membres vont et viennent et que si quelques nouveaux défraient moins, certains anciens qui ont payé pour la mise à jour des infrastructures, ont quitté le regroupement, parfois même en cours d'année... Ça semble donnant-donnant.

On discute des sommes allouées aux divers comités de travail. Devrait-on budgéter des sommes pour développer de futurs projets ou développer des projets, en établir les coûts de développement puis les proposer au CA ou en assemblée et financer ces projets « à la pièce ».

Quelques mains se lèvent et proposent de reporter la discussion « comité promo », au varia.

On discute encore. Maintenir un poste budgétaire ou allouer des sommes à la pièce.

Le président d'assemblée tranche: ce point est complexe et reste à discuter; le temps file, l'assemblée doit procéder au dépôt et à l'adoption du budget.

Marie Cantin dépose le budget

Claire Gagnon, propose l'adoption du budget, elle est appuyée par Pierre Pinchiaroli.

Le mandat de Marie Cantin à titre de trésorière est arrivé à échéance et elle ne souhaite pas être reconduite à ce poste. Lors de la précédente assemblée générale, France Pilote a été nommée pour remplir ces fonctions.

Marie Cantin a donc déposé son dernier budget. L'assemblée la remercie chaleureusement pour le travail accompli au fil des ans. France Pilote est maintenant trésorière du regroupement Les Agents Libres. (cf. point 3. du procès verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2017)

7. Propositions de nouvelles candidatures et vote

Afin d'accélérer les choses, le président d'assemblée propose qu'une période maximum de 20 minutes soit allouée à chaque candidature.

Isabel Dos Santos informe l'assemblée qu'à 15h00 elle doit faire un appel important et souhaiterait qu'on ne procède pas au vote durant les quelques minutes de son absence.

Il est convenu que chaque parrain/marraine présentera son candidat et que les votes ne seront pris que lorsque tous auront été présentés.

Le regroupement compte actuellement 41 membres. Il y a 5 candidatures à étudier.

Caroline Dardenne soulève la question suivante: *L'assemblée devrait-elle statuer sur le nombre de membres que le regroupement devrait compter?*

Une discussion s'engage.

Geneviève Champagne rappelle qu'il était dit: 40 membres maximum. Mais dans la mesure où une candidature est de très grande qualité elle ne voit pas d'objection à ce qu'on en admette plus. Charles Maheux approuve cette façon de voir.

Mario Morin renchérit et ne voit pas le problème à ce que le regroupement compte 90 ou 100 Agents Libres.

Alexandre L'Heureux soutient que 100 membres lui inspire l'image d'une « écurie » où on mise moins sur la qualité des membres. Jocelyn Blanchard penche en ce sens; il faut maintenir la qualité. À son avis il serait peut-être possible d'y arriver mais trop nombreux, « il y a plus de chance qu'on s'égaré »

D'autres opinions fusent:

Visons la quarantaine on pourrait se rendre à 50.

Ne cherchons pas à être 40 absolument mais si la qualité y est, allons à 40.

Charles Maheux est d'avis que le problème de la quantité se pose dans les grosses agences parce qu'un agent a à gérer beaucoup d'artistes à la fois. Mais dans un regroupement, chaque artiste se représente lui-même, travaille pour lui-même.

Luc-Martial Dagenais mentionne le défi organisationnel que pose un très grand nombre de membres. Il est déjà ardu de rassembler assez d'agents libres pour avoir quorum aux assemblées, réponses aux courriels ...

Geneviève Champagne fait remarquer que le nombre de membres augmente mais que la présence aux assemblées générales demeure la même...

Mohsen El Gharbi se questionne sur l'effet d'un très gros regroupement d'acteurs sur les agences de casting: une agence envoie un seul courriel pour proposer un nombre X d'artistes. Les 100 membres d'un regroupement envoient chacun 1 courriel pour se proposer. Ce déferlement de courriels peut créer un certain stress chez les agents de casting; voire même les indisposer.

Dominique Lamy propose que quand le regroupement compte déjà 40 membres de qualité, il ne soit pas proposé de nouvelles candidatures.

Caroline Dardenne est d'avis que Les Agents Libres maintienne son chiffre de 40 en restant souple au cas où il se présenterait un cas d'exception. Selon elle, un plus petit groupe permet une gestion plus personnelle.

Concernant le défi organisationnel et disciplinaire posé par un très grand nombre de membres Charles Maheux croit que le CA doit se réunir pour prendre une décision sur les mesures à prendre concernant les silences, les absences, le manque d'engagement et d'implication ...

Le président d'assemblée, Sylvestre Caron, rappelle que le temps file... Ce à quoi Geneviève Champagne répond que ce point est soulevé depuis 3 assemblées générales sans jamais être réglé.

Sylvestre Caron propose d'y allouer 10 minutes au point varia en fin de réunion.

Quelqu'un suggère qu'un vote se prenne sur une proposition qui statuerait sur le nombre d'agents libres que devrait constituer le regroupement.

Plusieurs membres affirment qu'ils ne sont pas prêts à voter sur cet enjeu qui mérite réflexion.

Le président propose alors qu'exceptionnellement, pour aujourd'hui, le nombre soit fixé à un maximum de 46 membres et que ce point soit discuté en conseil d'administration.

Anne-Hélène Prévost appuie cette proposition.

Mario Morin demande le vote.

On procède au vote à main levée sur le nombre d'agents libres admissibles **pour cette fois-ci**; ce nombre est fixé à 46.

Pour: 14

Contre: 3

Abstentions: 4

Le nombre d'agents Libres admissibles est de **46** pour l'assemblée en cours.

L'assemblée peut maintenant procéder à l'étude des candidatures.

Il est à noter que Isabel Dos Santos a pu faire son appel téléphonique et est de retour pour la présentation des candidats et le vote.

7. Proposition de nouvelles candidatures et vote

Il y a 5 candidatures à examiner.

Le président, Sylvestre Caron, rappelle que 20 minutes maximum sont allouées à la présentation et l'examen du dossier de chaque candidat(e).

Tous les dossiers des candidats ont été envoyés aux membres qui ont eu tout le loisir de les examiner avec la réunion d'aujourd'hui.

- Mohsen El Gharbi présente Julien Storini
- Anne-Hélène Prévost présente Dhanaé Audet-Beaulieu
- Luc-Martial Dagenais présente Isabelle Grenier (candidate non parrainée officiellement mais qui a été rencontrée par 3 membres, selon la procédure en vigueur.)

Il est **15h37** – le président propose une pause approuvée avec enthousiasme par l'assemblée

Retour de la pause: **15h47**.

- Anne-Hélène Prévost présente Marie-Ève Fortier
- Pierre Pinchiaroli présente Michael D'Amico

Chaque candidat(e) est présenté(e) par son parrain/sa marraine. Les membres posent les questions d'usage: parcours, engagement, implication, qualité du travail, culture organisationnelle, autonomie, évaluation de l'apport au sein du regroupement, etc.

On rappelle que les parrains/marraines doivent pouvoir répondre de leur protégé(e), en toute connaissance de cause, donc d'avoir travaillé d'assez près avec les candidat(e)s potentiel(le)s. On mentionne même que c'est « primordial ». On doit certes pouvoir répondre du talent, de la formation, de l'engagement artistique d'un individu mais on doit aussi avoir la certitude qu'il puisse bien fonctionner et de façon autonome au sein d'un regroupement tel que Les Agents Libres et que sa façon de faire serve bien l'artiste concerné(e).

Pour certaines candidatures la question se pose: serait-on mieux servi par une représentation conventionnelle avec un agent d'artistes qui a des relations et connaît bien les rouages du métier plutôt que par soi-même au sein d'un regroupement?

Il a été nécessaire de visionner quelques démos vidéo, certains membres présents n'ayant pas été en mesure d'ouvrir les documents.

Luc-Martial Dagenais rappelle l'importance de l'aviser lorsque cela survient, qu'il devrait pouvoir palier rapidement à ces inconvénients. Tous les membres auraient dû avoir pris connaissance des dossiers avant l'assemblée générale.

Après la présentation des 5 candidat(e)s le président, Sylvestre Caron demande le vote.

Il est **16h15**.

Caroline Dardenne rappelle la procédure: on vote à main levée, les yeux fermés.

L'assemblée vote pour chacun des candidat(e)s. L'un après l'autre.

Les président et secrétaire d'assemblée comptent les votes.

3 candidatures sont retenues :

- Julien Storini
- Dhanaé Audet-Beaulieu
- Isabelle Grenier

Le regroupement compte maintenant 44 agents Libres

Luc -Martial Dagenais rappelle que les parrains/marraines ont la responsabilité d'assurer le suivi avec leur protégé(es).

8. Varia

8.1 Brèves du CA

AQRA

Caroline Dardenne informe l'assemblée que demain, mercredi 8 novembre, elle-même et Luc-Martial Dagenais rencontreront Monsieur Blanchette, à l'UDA concernant l'AQRA (cf: point 9. du procès verbal de l'assemblée générale du 3 avril dernier)

L'objectif de cette rencontre est d'informer l'UDA de l'existence et du fonctionnement du regroupement Les Agents Libres, de ses particularités par rapport aux autres regroupements d'artistes, etc. On juge que présentement, le regroupement Les Agents Libres ne se retrouve dans aucune des structures d'offre de services à l'UDA, aucune rubrique ne le définit adéquatement.

On considère qu'il y a une grosse différence entre Les Agents Libres et les autres regroupements et que présentement, il y a confusion.

Luc-Martial Dagenais ajoute que M. Blanchette rencontrera aussi des représentants de l'AQRA cette même journée.

Dauphine et mentorat

Le CA informe l'assemblée que Luc-Martial Dagenais a formé Nathaly Charrette afin qu'elle soit en mesure de prendre la relève pour assurer la continuité du travail de Luc-Martial Dagenais dans le cas où ce dernier ne pourrait pas, pour une raison ou une autre assumer ses fonctions, même temporairement. Nathaly Charrette est prête à prendre la relève, le cas échéant.

Informatisation

La trésorière, France Pilote, travaille à la mise sur pied du paiement informatisé.

8.2 Règlements et respect du code d'éthique.

Y a-t-il un comité de discipline pour l'application et le respect du code d'éthique?

Selon Geneviève Champagne, Daniel Rousse avait commencé à travailler sur ce projet mais comme chacun le sait, Daniel a tristement et brusquement quitté notre monde. Le projet est resté en plan.

On propose de s'y pencher à nouveau. On réclame la formation d'un comité de discipline.

Claire Gagnon demande si une situation problématique a cours en ce moment.

Non, mais il ne faut pas attendre qu'un problème se présente, qu'il dégénère, que la pression monte et qu'il soit nécessaire d'intervenir à chaud.

Jocelyn Blanchard met en garde le regroupement contre la « policisation ». Il y a un juste milieu à trouver.

Alexandre L'Heureux est d'avis que ça prend cependant des règles claires pour baliser.

Caroline Dardenne précise que puisque la présence aux assemblées n'est pas et ne peut pas être obligatoire, la vigilance est de rigueur concernant la réponse aux communications internes. C'est ce que le CA surveille de près et il procède à des avertissements, le cas échéant.

Dominique Lamy propose que les parrains et marraines soient impliqués dans les « avertissements » aux membres délinquants.

Thérèse Perreault abonde dans le sens de Jocelyn Blanchard: attention à « l'état policier ». Oui, pour un comité qui surveille l'application des règles d'éthique mais qui serait composé de gens qui ont des philosophies différentes quant à l'application des règles et les sanctions à prendre; des dur(e)s et des souples, quoi!

Aucune décision n'est prise à ce sujet. C'est à suivre...

Charles Maheux demande s'il est possible que la convocation à l'AGA soit moins collée sur la date où elle se tiendra.

On répond qu'il sera toujours difficile d'arriver à un consensus à ce propos. Vues les particularités de notre métier, il peut toujours se présenter un impondérable et quand le travail appelle ...

8.3 Pierre Pinchiaroli à propos des AGA

Pierre considère que dans une assemblée générale il y a trop de temps consacré aux membres potentiels en comparaison avec celui passé à échanger sur le regroupement, son fonctionnement, ses membres actuels et leurs projets. Il souhaite: priorité à nous pas à des candidats.

Plusieurs agents libres abondent en ce sens: jamais assez de temps pour parler des projets de chacun, des tendances observées sur les plateaux, au théâtre. Des bons coups comme des frustrations rencontrées dans l'exercice de notre profession.

Peut-être devrions-nous attendre que des candidats se manifestent plutôt que d'en chercher de nouveaux.

Caroline Dardenne propose qu'à notre prochaine AGA il n'y ait pas de discussion autour de nouveaux membres.

Jocelyn Blanchard n'est pas contre mais demande s'il serait possible de tout de même laisser la porte ouverte au cas où une candidature exceptionnelle se présenterait.

Dominique Lamy propose que nous ayons 2 assemblées générales par année dont l'une ne serait consacrée qu'à l'examen de candidatures.

8.4 Geneviève Champagne à propos de la page Facebook

Geneviève Champagne, qui alimente la page promo des Agents Libres, fait remarquer à l'assemblée que la page est plutôt inactive depuis quelques temps. C'est volontaire. Elle rappelle que chaque membre doit lui faire suivre ses projets s'il veut en faire la promotion sur la page des Agents Libres. C'est la responsabilité individuelle de chacun que d'acheminer ses informations à Geneviève qui se chargera de diffuser. Elle voit passer les informations sur le fil de chacun mais ne peut prendre la responsabilité de diffuser ou non.

8.5 Remerciements d'usage

On remercie Marie Cantin pour son travail à la trésorerie pendant toutes ces années et pour avoir bien voulu assurer l'intérim pour le dépôt du budget aujourd'hui.

On remercie Sylvestre Caron d'avoir accepté la présidence de l'assemblée d'aujourd'hui.

On remercie Thérèse Perreault d'avoir accepté d'agir à titre de secrétaire.

9. Levée de l'assemblée

Il est **17h04**, Alexandre l'Heureux propose la levée de l'assemblée. Geneviève Champagne l'appuie

Le président, Sylvestre Caron déclare la levée de l'assemblée à **17h04**

De façon informelle, les Agents Libres sont invités à partager un pot dans un établissement des environs.

tp/cc CA des AL

2017-11-09